

Santé mentale

Ça ne vous regarde pas?
Pensez-y encore.

en milieu de travail

QUELQUES CHIFFRES

51 G\$

Les troubles de santé mentale entraînent chaque année des pertes de 51 milliards \$ au pays.



Un travailleur canadien sur quatre est aux prises avec du stress professionnel chronique.

500 k

Chaque semaine, 500 000 Canadiens s'absentent du travail en raison d'un problème de la santé mentale.



Chaque année, un Canadien sur cinq fait face à des défis liés à la santé mentale.

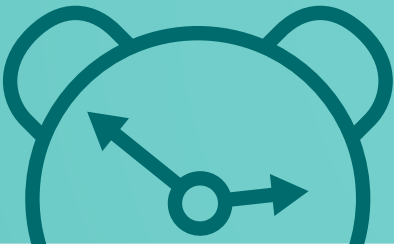
70 %

De toutes les demandes de règlement déposées, 70 % concernent une préoccupation liée à la santé mentale.



L'Organisation mondiale de la santé prévoit que d'ici à 2020, les troubles de santé mentale seront la deuxième cause d'invalidité.

QUOI D'AUTRE ENCORE?

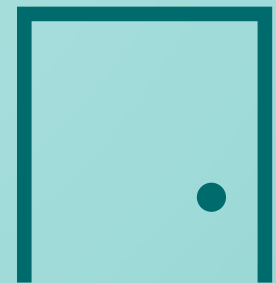


Plus longtemps une personne est en congé, moins grandes sont ses chances de reprendre le travail

Une étude canadienne démontre que – pour une entreprise – les coûts liés à l'absentéisme et au présentéisme pour des problèmes de santé mentale s'élèvent à 13 000 \$ par année, par employé.

Au pays, 1,1 million de petites et moyennes entreprises manquent de ressources pour composer avec les problèmes de santé mentale

Laisser ses problèmes à la maison n'est pas toujours une solution viable parce que la vie personnelle et la vie professionnelle s'imbriquent inévitablement.



EN QUOI LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) D'ARIVE^{MD} AIDE-T-IL?

- Son volet d'accompagnement donne lieu à des réductions mesurables des symptômes et à une augmentation considérable de la productivité.
- Le soutien psychologique professionnel offert dans le cadre de ce programme contribue à améliorer la santé mentale.
- Il est axé sur le retour au travail – compte tenu du fait que le travail contribue à améliorer la santé mentale.
- Il offre aux gestionnaires du soutien et l'encadrement nécessaires pour aborder les problèmes de productivité des employés.
- Il guide les employés et les membres de leur famille afin de contribuer au maintien de leur santé mentale.